



**PRÉFET  
DU  
PUY-DE-DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE : Ouverture d'une enquête publique préalable à un permis de construire délivré au nom de l'État pour le projet de parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de CHATEAUGAY**

Une enquête publique d'une durée de **trente-sept jours** est ouverte du **lundi 16 janvier 2023 (à partir de 9h00) jusqu'au mardi 21 février 2023 inclus (jusqu'à 16h30)**, à l'effet de recueillir les observations de toute personne intéressée sur le projet présenté par la société Urba 386 relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de **Châteaugay, lieu-dit « Lachaux »**.

L'enquête publique est conduite dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire n° 063 099 22G0002 déposée le 22 février 2022 par la société Urba 386.

Le projet s'implante sur une superficie d'environ 3,2 Ha pour une production estimée de 3916 Mwh/an .

Le dossier qui a fait l'objet d'une absence d'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et qui comporte notamment une étude d'impact, son résumé non technique, et les avis des services est consultable **sous réserve du respect des mesures barrières pour faire face à l'épidémie de Covid-19** :

- en mairie de **CHATEAUGAY** (siège de l'enquête) et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux horaires habituels d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.
- à la Préfecture du Puy de Dôme, sur un poste informatique, au bureau de l'Environnement, 5ème étage du bâtiment situé rue d'Assas, à Clermont-Ferrand, du lundi au vendredi de 8h15 à 16h (15h30 le vendredi) ;
- sur le site internet de la préfecture du Puy de Dôme ([www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr)) ; rubriques : Politiques publiques/environnement, eau, préventions des risques/photovoltaïque).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

**M. Maurice CHENEVOY**, Professeur de Droit Public en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur recevra le public en mairie de **CHATEAUGAY**, dans le respect des mesures barrières face à l'épidémie de la Covid 19 les :

- **lundi 16 janvier 2023 de 9h00 à 12h00 ;**
- **vendredi 27 janvier de 13h30 à 16h30 ;**
- **jeudi 9 février de 9h00 à 12h00 ;**
- **mardi 21 février de 13h30 à 16h30.**

Toute personne ayant des observations et/ou des propositions à présenter pourra :

- les consigner sur le registre ouvert à cet effet,
  - les exprimer ou les remettre directement auprès du commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra,
  - les adresser par voie postale, au commissaire-enquêteur, à la mairie de Châteaugay, siège de l'enquête, où elles seront annexées au registre d'enquête,
  - les formuler sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4368>
  - les adresser par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-4368@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4368@registre-dematerialise.fr)
- Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre.

Des informations peuvent également être demandées auprès de la société Urba 386, 75 allée Wilhem Roentgen, CS 40 935, 34 961 MONTPELLIER Cedex.Tel : 07 85 62 41 52. Mail : [noui.yasser@urbasolar.com](mailto:noui.yasser@urbasolar.com)

Toute personne peut, après l'enquête publique, prendre connaissance à la préfecture, notamment sur son site internet ([www.puy-de-dome.gouv.fr](http://www.puy-de-dome.gouv.fr)) et en mairie de CHATEAUGAY du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral accordant le permis de construire avec ou sans prescription ou refusant le permis de construire.